REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2025-06

Séance du 20 janvier 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 janvier 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 1 - Votants : 24

OBJET : COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION 2024-89 PORTANT SUR LES TARIFS PUBLICS LOCAUX 2025 : PRIX POUR LES COLUMBARIUMS POUR UNE DURÉE DE 15 ANS DANS LES CIMETIÈRES

Présents : ALESINA C. – ANSELME C.– BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALAIS I. (Pouvoir à C. ALESINA) – FILLION L. – HERAUD T. – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : CHEVALLIER M.

Entendu l'exposé suivant :

Chaque année, le Conseil Municipal est amené à fixer les tarifs publics locaux ; les redevances d'occupation du domaine public, notamment les tarifs des cimetières 2025.

Afin de proposer aux administrés la vente de case de columbarium dans les cimetières pour une durée de 15 ans, au même titre que les concessions, il convient de compléter la délibération n°2024-56 portant sur les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour les années 2025.

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-89 du 09 septembre 2024 approuvant les tarifs publics locaux des redevances d'occupation du domaine public pour 2025,

Vu l'arrêté municipal n° A 2023-213 du 22 juin 2023 portant règlement des cimetières de la commune de Fillière,

Considérant l'avis de la commission des finances du 08 janvier 2025 et la proposition de prix pour une durée de 15 ans d'une case columbarium à 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le complément de tarifs municipaux et redevances d'occupation du domaine public tels que proposés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Maud CHEVALLIER

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 27 JAN. 2025
Publication le : 30 JAN. 2025

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) RF